

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Séance du Vendredi 21 Septembre 2018

Effectif de la CLECT : 99

Membres en exercice : 99

Quorum : 50

Membres présents : 51

Date de la convocation : 30 Août 2018

L'an deux mil dix-huit et le vendredi vingt-et-un septembre à 14 heures, les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ALBERTO Philippe, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBERT Pascal, Monsieur AUBRY Bernard, Madame BEAUGRAND Alexandra, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur COLY Richard, Monsieur COTTARD Bruno, Monsieur DE WILDE André, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DEFERT François, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Marc, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHET Bernard, Monsieur GENET Christian, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GROULT Daniel, Madame GUERIN Sylvia, Monsieur GUY Jacques, Madame GUYOMARD Valérie, Madame HENRY Dominique, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Monsieur LEGRIX Davy, Monsieur LETAILLIEUR Christophe, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame PLICHON Pierette, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur Yves RUEL, Monsieur VAN DEN DRIESSCH André, Monsieur VILLA Jean-Louis et Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BOISSY Eddie, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur BOURGAULT Jérôme, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CLAASSEN Henri Louis, Monsieur CLERET Jérôme, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DE SINCAÏ Jean, Monsieur DELAROCHE Serge, Monsieur DOUCET Jean Luc, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FAUCHE Gérard, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FONTAINE Yannick, Monsieur

FOSSET Jean-Pierre, Monsieur GALLIER Thierry, Monsieur GOBRON François, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LAUNAY Bertrand, Madame LANGEVIN Marie-Laure, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PRIVE Bruno, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TRIPIER Sylvie, Monsieur VAMPA Marc, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VREL Martine et Monsieur WNUK

Jean.

*Monsieur VOISIN Jean-Baptiste était représenté par Mme DESRATS Dominique
Monsieur GIFFARD Franck était représenté par Madame DEPPE Chantal*

Délibération n° 165/2018 : Evaluation définitive des charges transférées/rétrocédées –Rapport de CLECT 2018

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2016-93 du 26 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes de Broglie, Bernay et des environs, Beaumesnil, Pays Brionnais et Risle Charentonne au 1er janvier 2017 ;

Vu les statuts de la communauté de communes approuvés le 27 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BCLI/2017-92 portant modification des statuts de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres de la CLECT adoptent le rapport annexé relatif à l'évaluation des charges transférées.

Résultats du vote :

Présents	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
51	50	2	49	0	49

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180921-165_2018bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

